

CONTACT

Publié depuis 1982 par :

Municipalité de
Saint-Anaclet-de-Lessard
318, rue Principale Ouest
Saint-Anaclet-de-Lessard (Québec) G0K 1H0

ISBN 0830 0084

Vol. 28 No 9

Avril 2010

CONSEIL MUNICIPAL

Maire Francis St-Pierre

Conseillers

Poste n° 1 Claire Lepage
Poste n° 2 Éric Poirier
Poste n° 3 Roland Pelletier
Poste n° 4 André Lévesque
Poste n° 5 Carole N. Côté
Poste n° 6 Francis Rodrigue

BUREAU MUNICIPAL	723-2816
INCENDIE	911
CENTRE COMMUNAUTAIRE	723-1747
SERVICE DES LOISIRS	725-5389
SALLE POLYVALENTE	724-0900
BIBLIOTHÈQUE	723-1747
SITE WEB	www.stanaclet.qc.ca

SOMMAIRE

- Éditorial
- Les séances du Conseil
- Avis municipaux
- Services municipaux
- Chroniques
- Organismes
- Loisir et culture
- Emplois d'été pour étudiants
- Encart : Sondage pour les 50 ans et plus

ÉDITORIAL

AGRANDISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Le centre communautaire Régis-St-Laurent est une construction qui date de plus de trente ans. S'il répondait aux besoins de l'époque, il est devenu nécessaire de le rendre plus fonctionnel pour les utilisateurs dû à l'augmentation de la population et de la participation accrue aux nombreuses activités,

C'est un projet évalué à 527 000 \$, financé d'une part par une subvention du gouvernement du Québec qui couvre les 2/3 des coûts, et une contribution d'Hydro-Québec dans le cadre du programme de mise en valeur intégrée (programme qui prévoit une remise aux collectivités équivalant à 1 % du coût de construction de la ligne Ste-Odile-Baie-des-Sables), contribution d'environ 108 000 \$. Si tout se passe comme prévu, le coût pour les Anaclois sera de 60 000 \$. Les travaux débuteront le 6 avril, pour se terminer fin juin de cette année.

Les travaux consistent en un agrandissement de 15 pieds de largeur par 100 pieds de longueur qui permettra de loger la cuisine, les salles de bain, un bureau et un espace de rangement. L'espace libéré à l'intérieur du centre permettra de faire une grande salle qui pourra être divisée en deux petites au besoin.

En terminant, j'aimerais souligner l'appui de notre député monsieur Irvin Pelletier, qui a permis de faire avancer le projet. Merci pour cet appui, merci également aux dirigeants d'Hydro-Québec pour leur contribution financière.

Francis St-Pierre, maire

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions de la réunion du 1^{er} mars

Avis de motion est donné qu'un règlement d'emprunt numéro 390-2010 pour l'achat d'un camion de voirie sera adopté à une prochaine session.

Avis de motion est donné qu'un règlement numéro 388-2010 modifiant le règlement de zonage 118-89 concernant les définitions sera adopté à une prochaine session.

Avis de motion est donné qu'un règlement numéro 389-2010 relatif aux projets particuliers de construction sera adopté à une prochaine session.

Les élus municipaux mandatent la firme d'avocats Cain, Lamarre, Casgrain, Wells pour entreprendre les démarches d'expropriation pour le terrain numéro 3 756 809. (Rés. 2010-03-29)

Les élus municipaux mandatent André Lévesque à titre de représentant municipal au sein du Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation et ce, jusqu'au 1er mars 2012. (Rés. 2010-03-30)

Les élus municipaux demandent au ministère des Transports les permis d'intervention pour les travaux exécutés au cours de l'année 2010 et qu'ils autorisent le directeur des travaux publics ou le directeur général à signer les permis d'intervention. (Rés. 2010-03-32)

Les élus municipaux autorisent messieurs Carl Lavoie et Alain Lapierre à agir à titre de personnes responsables pour effectuer une demande au programme « Emploi d'été Canada 2010 » pour les emplois à combler à l'été 2010. (Rés. 2010-03-32)

Les élus municipaux recommandent à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder la demande qui leur a été adressée concernant le lot numéro 3 201 189. (Rés. 2010-03-33)

Les élus municipaux approuvent le rapport de dépenses 2009 pour le transport adapté. Celui-ci s'élève à 41,10 \$. (Rés. 2010-03-34)

Les élus municipaux soumettent au ministère des Transports du Québec la demande au programme de transport adapté et demandent la subvention reliée au fonctionnement de celui-ci. (Rés. 2010-03-35)

Les élus municipaux adoptent le règlement numéro 388-2010 modifiant le règlement de zonage 118-89 relatif aux définitions. (Rés. 2010-03-36)

Les élus municipaux adoptent le premier projet de règlement numéro 389-2010-01 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble. (Rés. 2010-03-37)

Les élus municipaux ajustent l'horaire de l'animateur en loisirs. (Rés. 2010-03-38)

Les élus municipaux approuvent l'état détaillé des propriétés qui sera transmis à la MRC Rimouski-Neigette afin de procéder à la vente pour défaut de paiement des taxes 2008. (Rés. 2010-03-39)

Les élus municipaux acceptent la soumission de l'entreprise Marcel Charest et fils inc. au montant de 468 000 \$ pour l'agrandissement du Centre communautaire. (Rés. 2010-03-40)

Les élus municipaux autorisent le maire et le directeur général à signer l'entente avec la Société d'habitation du Québec et le Centre polyvalent des aînés de Rimouski concernant le programme de supplément au loyer. (Rés. 2010-03-41)

Les élus municipaux informent le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. (Rés. 2010-03-42)

Les élus municipaux demandent à monsieur Irvin Pelletier, député de Rimouski, une aide financière à partir de son budget discrétionnaire pour les travaux de pavage prévus en 2010 pour un montant de 200 000 \$. (Rés. 2010-03-43)

Les élus municipaux autorisent l'acquisition d'une partie du terrain 4 044 490 pour le montant de 103 500 \$ en vue de la création d'un nouveau développement résidentiel. (Rés. 2010-03-44)

Une consultation publique est tenue pour la dérogation mineure du terrain 3 201 201. .

Une consultation publique est tenue sur la demande de dérogation mineure du terrain 3 419 345.

Une consultation publique est tenue sur la demande de dérogation mineure du 466, rue Principale Est.

Une consultation publique est tenue sur la demande de dérogation mineure du 375, rue de la Gare.

Les élus municipaux acceptent la demande de dérogation mineure pour le terrain 3 201 201. (Rés. 2010-03-45)

Les élus municipaux acceptent la demande de dérogation mineure pour le terrain 3 419 345 à certaines conditions. (Rés. 2010-03-46)

Les élus municipaux acceptent la demande de dérogation mineure pour le 466, rue Principale Est. (Rés. 2010-03-47)

Les élus municipaux refusent la demande de dérogation mineure du 375, rue de la Gare. (Rés. 2010-03-48)

AVIS MUNICIPAUX

Il est à noter que les procès-verbaux des réunions du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal aux jours et aux heures d'accueil. De plus, vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil.

Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil au 318, rue Principale Ouest. La prochaine séance publique se tiendra le mardi 6 avril 2010.

Disponibilité de l'inspectrice en bâtiment

L'inspectrice en bâtiment est disponible pour vous rencontrer du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Il est préférable de prendre un rendez-vous par téléphone.

Responsable de la rédaction : Joanne Pinel
Responsable de la mise en page : Richard Ruest
Impression : Impressions L P Inc.
Prochaine parution : mai 2010
Tombée des articles : 20 avril 2010
Courriel : municipalite@stanaclet.qc.ca
Site web : www.stanaclet.qc.ca

HORAIRE DES COLLECTES

avril 2010

d	l	m	m	j	v	s
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

mai 2010

d	l	m	m	j	v	s
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Contact page 3

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier,

QUE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme :

Le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la session ordinaire du 3 mai 2010 à 20 heures aux lieu et heure habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure 2010-05 portant sur l'agrandissement du centre communautaire situé au 3, rue Principale Ouest qui excéderait la superficie au sol autorisée.

Cette dérogation mineure consiste à permettre l'agrandissement du centre communautaire avec un rapport plancher/terrain de 61 % au lieu de 40 % tel que prescrit pour la zone 65 de la grille de zonage à l'article 172 c) du règlement de zonage numéro 118-89. De plus, le bâtiment est déjà considéré sur droit acquis puisqu'il excède cette norme.

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conforme les travaux prévus.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1^{er} jour d'avril 2010.

Alain Lapierre, dg/secrétaire-trésorier

ÉTATS FINANCIERS

Veillez noter que le rapport financier de l'année 2009 sera déposé lors de la session ordinaire du Conseil municipal le mardi 6 avril 2010 par la firme Raymond, Chabot, Grant et Thorton. Vous êtes attendus en grand nombre.

VOUS DÉSIREZ RENCONTRER LE MAIRE ?

Le maire Francis St-Pierre est disponible le jeudi de 9 h à 12 h. Vous pouvez aussi prendre rendez-vous au bureau municipal au 723-2816.

SERVICES MUNICIPAUX

SERVICE INCENDIE

Tu es dehors, tu y restes!

Les pompiers sont sur le pied de guerre. Ils se dirigent toutes sirènes hurlantes vers un quartier tranquille où un incendie s'est déclaré dans une maison. Pendant ce temps, dans la maison où se déroule le drame, un avertisseur de fumée retentit. Les parents se sont réveillés et, catastrophé, le père s'est dirigé vers le rez-de-chaussée pour voir ce qui se passe. Il constate qu'un feu a pris naissance dans le salon. Il remonte les marches quatre à quatre et retourne à sa chambre à coucher. Sa femme n'est plus là... Elle a dû aller vers les chambres des enfants. Il l'aperçoit qui porte la petite dernière dans ses bras. Lui se précipite pour récupérer son frère. Ils redescendent à l'étage inférieur, mais la fumée a envahi la cage d'escalier. Ils ne voient plus rien. Les gorges brûlent, les yeux piquent. Là, en bas, le feu fait un bruit d'enfer. La chaleur est intolérable. Ils foncent droit devant eux et... ils sont dehors. Comment y sont-ils parvenus?

Une sirène déchire la nuit. Un premier camion de pompier tourne le coin de la rue. Et là, horreur! Où est notre ado? Il dormait au sous-sol. A-t-il entendu l'avertisseur? La panique les envahit. Le père remet le fils à sa femme et se dirige vers la maison.

Que fais-tu? lui lance son épouse.

Je vais le chercher.

C'est dangereux rétorque-t-elle.

Mais il ne l'entend pas. Il ouvre la porte et la fumée épaisse et nauséabonde l'enveloppe. Il a l'impression qu'il a les jambes en coton. Il s'apprête à faire un pas de plus mais une main l'agrippe fermement à l'épaule. Il se retourne, c'est un astronaute. Il se sent défaillir.

Que faites-vous là? interroge l'extraterrestre?

Mon fils... parvient-il à articuler.

Il se sent tiré vers l'arrière. La fraîcheur de la nuit lui rend ses esprits. Le pompier, eh oui, c'était un pompier, lui demande où le jeune dormait. Il répond, au sous-sol, à l'arrière de la maison. Il explique rapidement et précisément où est située la chambre de son fils. Quelques minutes plus tard, après une attente interminable, un pompier s'approche d'eux, soutenant leur fils.

Après plusieurs heures de travail, le feu est vaincu. Les dommages sont élevés. Le feu, la fumée et l'eau ont ravagé la maison. Les meubles, l'ordinateur, les souvenirs, tout est parti en fumée. La grande consolation, tout le monde est vivant. Un pompier s'approche d'eux. C'est celui qui a empêché le père de retourner à l'intérieur. « Ce que vous alliez faire était périlleux, voire mortel. Peu de gens qui retournent à l'intérieur d'un bâtiment en feu s'en sortent vivant. Ce n'est pas le feu qui tue : ce sont les gaz toxiques dégagés par les objets qui brûlent. Les meubles, les tapis, les appareils électroniques... Tout cela produit une fumée toxique et mortelle lors d'un incendie. Vous n'auriez fait que quelques pas avant de vous effondrer, asphyxié. Personne ne doit retourner dans une maison en feu. Ni pour aller chercher ses médicaments, ni son portefeuille, ni son animal domestique. Il faut nous attendre, nous les pompiers. Nous sommes équipés pour cela. »

La mère et le père contemplant les dégâts et une vague de détresse les envahit. Mais, dans un sursaut, ils se regardent, regardent les enfants. En fait, voilà l'important, ils sont ensemble. Tous. Le reste, ce n'est que du matériel... Ça se remplace. Le voisinage, réveillé par l'armada des pompiers, encourage les sinistrés. Ils ont une place où finir la nuit. Un jeune voisin, ami de l'adolescent sauvé in extremis, résume la situation :

En fait, quand tu es dehors, tu y restes!

Source : www.msp.gouv.qc.ca

Normand Heppell, directeur

UN P'TIT PEU D'URBANISME

DES TRAVAUX SANS TRACAS, C'EST PERMIS!

Vous avez le goût d'entreprendre des travaux de construction ou de rénovation ? Un permis est nécessaire pour la plupart de vos travaux. Voici les étapes que vous devez franchir avant d'avoir les autorisations municipales.

1) Planifier son projet

Comme vous ne pouvez commencer vos travaux sans d'abord avoir obtenu un permis de construction ou de rénovation, n'oubliez pas de prévoir les délais nécessaires à l'étude de votre demande lors de la planification de votre projet. Donc, la planification d'un projet est très importante.

2) Documents à fournir

Pour certains travaux de rénovation, d'agrandissement et de construction vous devez avoir en votre possession les plans de construction, d'implantation sur le terrain et la description de vos travaux lorsque vous faites votre demande. Donc, avant de vous présenter au bureau municipal pour votre demande, vérifiez par téléphone quels sont les documents que vous devez fournir pour que votre demande soit traitée.

3) Traitement de la demande

Quand nous avons tous les documents et les informations nécessaires, nous procédons à la vérification de la conformité de vos travaux selon les règlements municipaux en vigueur. Voici la liste des coûts des permis :

Rénovation mineure :	10\$,	majeure 30\$
Clôture, muret et haie :	10\$	
Patio, galerie, piscine :	20\$	
Bâtiment accessoire :	30\$	
Résidence neuve :	75\$	
Installation septique :	10\$	

4) L'émission du permis

Quand les travaux prévus sont conformes, il y a émission du permis. Il ne faut pas oublier que seuls les travaux inscrits sur votre permis sont autorisés. Si au cours des travaux, vous changez certaines choses à votre demande initiale, il faut à nouveau vérifier auprès de l'inspecteur avant de faire toutes modifications pour voir la conformité des modifications apportées aux informations et aux documents initiaux.

Donc, pour faire des travaux sans tracasseries, il est fortement conseillé de prendre vos informations auprès de la municipalité avant de présenter votre projet final.

L'inspectrice en bâtiment et en environnement,

Marie-Hélène Michaud

CHRONIQUES



La maison Lavoie – 1915

La maison Lavoie a été construite en 1915 par Bernard Lavoie. Sise au **53, rue de la Gare**, cette maison est de **style Prairie avec un toit en croupe**. Le revêtement de la toiture et des murs de même que les fenêtres à battants et imposte vitrée sont d'origine. La **véranda en façade est surmontée d'une logette**. C'est d'ailleurs de cette saillie que l'on pouvait hisser un drapeau sur le mat qui surplombe le fronton.



À l'achat de la maison en 2004, nous avons déjà plein de projets en tête pour la mettre davantage en valeur. Il faut dire que la maison ne nécessitait aucune restauration majeure; il s'agissait uniquement d'**interventions esthétiques**. Des menus travaux intérieurs et une peinture extérieure étaient à notre agenda. Mais un agenda peu commun, puisqu'il compte plusieurs années!

C'est ainsi que nous avons planifié la **peinture extérieure**. Nous ne sommes pas des puristes en patrimoine, mais nous tenions à faire les travaux en respectant l'architecture de la maison. C'est pourquoi, avant de peindre, nous avons gratté et décapé les portes et fenêtres de même que leurs chambranles ainsi que les corniches et planches cornières. Étape assez laborieuse quand deux p'tits mousses, alors âgés de 2 ½ ans et d'un 1 an, veulent vous aider! Le premier été, nous avons réussi à refaire le tiers de la maison, soit l'arrière; la cuisine d'été. Nous avons terminé la peinture extérieure deux étés plus tard, en 2009, notamment grâce à un congé de maternité et de paternité et surtout un 3^e bébé tranquille!

Nous avons rencontré quelques difficultés mineures au cours de ce projet, par exemple la pourriture de certaines fenêtres. Cependant, comme l'état général de celles-ci était bon, nous avons pu les réparer pour ainsi les conserver le plus longtemps possible. Également, lorsque le temps est venu de s'attaquer au mat, il a fallu être imaginatif pour installer l'échafaudage afin d'accéder à cette pièce juchée à 30 pieds de hauteur et qui n'avait pas été restaurée depuis longtemps.

Des travaux ont également été faits **à l'intérieur**. Encore une fois de la peinture était à l'ordre du jour! Aussi, et surtout, nous découvrons les planchers. À l'intérieur, c'est le seul élément qui a été modifié; du tapis ou prélat ont été ajoutés sur le plancher de madrier de bois. Ainsi, au fil de nos rénovations, nous retirons le revêtement et le contre-plaqué sous ce dernier pour mettre à jour le **plancher d'épinette blanche**, qui vient adéquatement se marier aux murs en lattes de bois. Il faut dire qu'un tireur de joints n'aurait pas de travail chez nous, car la maison ne présente aucun mur en gypse.

En plus de travaux de peinture à venir durant les prochaines années, il y a un projet qui nous tient à cœur et que nous réaliserons dans un horizon de cinq ans : **finir le grenier** en espace habitable. Pour l'instant, il sert de rangement, mais une si belle pièce ayant des poutres apparentes au plafond et madriers de bois au plancher se doit d'être mise en valeur. À suivre!

Catherine Gélinas et Frédéric McSween

BIBLIOTHÈQUE AU RENDEZ-VOUS DE L'IMAGINAIRE

À l'écoute des rires de la tendresse,

Les gestes de la tendresse sont plus fragiles que des boutons fraîchement éclos à l'aube d'un printemps, mais que leurs effets restent longtemps inscrits dans le souvenir de toutes nos saisons. Nos sommes tous des nostalgiques de la tendresse, et notre mémoire, même incertaine, en garde la trace vivante au creux de nos errances. Les gestes de la tendresse s'offrent dans la simplicité d'un regard, dans l'émerveillement d'un accueil, dans l'éveil d'une rencontre, dans l'imprévisible d'un abandon. La tendresse rayonne et répand sa générosité plus loin que le présent. Il faut apprivoiser la tendresse. Si on la laisse pénétrer, alors ses rires nous porteront vers le meilleur de nous-même. A l'écoute des rires de la tendresse, la vie retrouve son mouvement le plus naturel, elle dansera en chacun de nous. (Salomé)

Abonnement

Vous n'avez pas renouvelé votre carte d'abonnement? Passez à la bibliothèque. On le fera pour vous. Nos dossiers seront à jour ainsi et ce, grâce à votre démarche personnelle. Merci.

Vente de livres

Nous avons un éventail de livres qui vous surprendra. Avant d'en disposer, nous vous les offrons à un prix exceptionnel. Venez nous voir. Les profits serviront aux activités de la bibliothèque.

Horaire

Que pensez-vous de l'horaire actuel de la bibliothèque, soit :

Mardi et mercredi, de 19 h à 20 h 30

Jeudi, de 14 h à 16 h

Répond-il à vos besoins? Avez-vous des suggestions à nous faire en ce sens pour l'amélioration du service auprès de vous? Communiquez avec moi. Je tiendrai compte de vos indications en ce sens.

Nouveautés

Courage – Miracle – Princesse – Seconde chance – Forces irrésistibles – Une grâce infinie- La maison des jours heureux – Les promesses de la passion – Rue de l'espoir – Les échos du passé – (Danielle Steel) – Le roman de George et Martha (Mary Higgins Clark) – Dans le ventre du lapin (Philippe Chauveau) – Le Club des Cinq et le trésor del'Ile (G. Blyton) – Il était quatre fois... - Avec le crayon de Ninon – Le château des neuf (Ninon Marcheterre Audet).



Carole Massé, responsable

L'ASSOCIATION DE PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT DU LAC À L'ANGUILLE INC.



Marais filtrant horizontal de

Un marais filtrant à écoulement horizontal de surface fait partie des volets expérimentaux du Projet pilote de restauration du lac à l'Anguille.

Ce marais artificiel intégré au milieu naturel et d'une superficie de 600 m², avec possibilité d'augmenter cette superficie jusqu'à 1 100 m², a été installé dans la charge sud-ouest du lac. Cette charge draine un sous-bassin versant dont une partie est constituée de terres agricoles. Les eaux de ce tributaire sont riches en nutriments dont le phosphore.

Cette méthode de traitement pour piéger le phosphore peut être considérée comme préventive puisque cette technique agit avant le déversement des eaux dans le lac.

L'objectif général du suivi est de vérifier l'efficacité épuratrice des marais filtrants, dans les conditions climatiques du Québec, comme méthode de biotraitement pour la réduction des apports en nutriments vers les plans d'eau souffrant d'eutrophisation. Certains de ces plan d'eau sont affectés par les algues bleu-vert. Idéalement, l'objectif sera atteint par la connaissance des taux d'enlèvement ou de séquestration des matières ou charges enrichissantes transitant dans le marais.

D'une façon plus précise, l'effet épurateur du marais filtrant est déterminé par des analyses touchant des éléments comme le phosphore, les matières en suspension ainsi que les paramètres physico-chimiques. La détermination des concentrations en polluants à l'entrée et à la sortie du marais est aussi prise en considération et comparée.

Ce projet et le suivi scientifique se prolongent jusqu'en 2011. Si cette nouvelle biotechnologie s'avère performante, elle pourra être exportée et utilisée à titre de technique complémentaire pour la conservation ou la remise en état des lacs du Québec.

André Lévesque, président (Boîte vocale :418-722-9637)

Source : Protocole expérimental de suivi du marais filtrant à écoulement horizontal de surface au lac à l'Anguille.(Alexandre Roy, biologiste Groupe Aim) Adaptation de texte : André Lévesque

NOUVELLES DE LA FABRIQUE

Déjà plus de 110 familles ont fait le paiement de leur Capitation, nous les remercions beaucoup. Nous espérons que chaque famille honorera ce paiement, nous en avons bien besoin pour assumer les travaux. Vous vous souvenez que la toiture du charnier a été refaite l'an passé et que nous prévoyons peindre les murs à l'été. Le plan du cimetière est en voie de se réaliser, nous serons en possession d'un logiciel spécial à la fin mai où nous entrerons chaque monument, les dimensions du lot et ses répondants. Un travail imposant à effectuer bénévolement.

Nous nous sommes inscrits encore cette année à Emploi d'été Canada pour étudiante ou étudiant, un projet pour faire visiter l'église.

Si vous avez des suggestions pour des activités de financement, nous les accepterons avec plaisir.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de Pâques.

Les membres de l'assemblée de Fabrique

Par : Gervaise Gagné, marguillière

ORGANISMES

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ST-ANACLET

L'Office municipal d'habitation de St-Anaclet (HLM) dispose d'un logement 3 1/2.

Les personnes de 50 ans et plus ayant un revenu annuel inférieur à 20 000 \$ et demeurant sur notre territoire de sélection doivent soumettre leur demande à madame Louise Côté au 418-724-4538 aux heures de bureau. Elle vous donnera toutes les informations pertinentes.

RAPPEL À TOUS LES ORGANISMES

Ceci est un rappel à tous les organismes qui utilisent la cuisine du centre communautaire. Depuis janvier 2010, les organismes et locataires de la cuisine du centre communautaire doivent se conformer à un nouveau règlement du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec qui oblige les usagers (manipulateurs d'aliments) à suivre une formation. Le gouvernement donnait aux usagers 3 mois pour se conformer à ce règlement. Nous avons obtenu une prolongation jusqu'à la fin avril afin de se conformer. Je vous invite fortement à communiquer avec moi au sujet de cette formation et du nouveau règlement. Merci de votre collaboration, Carl, 725-5389.



Contact page 7

CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE ST-ANACLET

AVIS DE CONVOCATION

Aux membres actifs et membres conjoints du
Club des 50 ans et plus de St-Anaclet

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le 29 avril 2010 à 19 h 30
Au local des 50 ans et plus

Des formules de mise en candidature seront disponibles auprès du
c.a.
et au local des 50 ans et plus

Tout membre actif qui désire poser sa candidature à titre de président
ou d'administrateur doit faire parvenir à la secrétaire du club un
formulaire de mise en candidature au plus tard cinq jours ouvrables
avant la date fixée pour l'assemblée générale.

Pour informations, n'hésitez pas à me contacter :

Étiennette Allard, secrétaire au 418-723-2589

PAVILLON L'HÉRITAGE

DÎNERS-RENCONTRES

Depuis octobre dernier se tiennent, à toutes les deux (2) semaines, des dîners-rencontres où nous invitons des conférenciers à venir nous entretenir de sujets pouvant être utiles aux aînés. En l'absence de conférences, nous organisons de l'animation et des jeux variés.

Ces conférences et activités sont offertes gratuitement aux aînés. Seul le repas est au coût de 9\$ pour les non-membres du Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette et de 8\$ pour les membres. Vous avez la possibilité de vous joindre à nous à compter de 13 h pour les conférences et activités.

Les dîners-rencontres débutent à 11 h 30. En avril, deux (2) dîners sont organisés soit les jeudis :

8 avril : animation et jeux variés

22 avril : honorons nos bénévoles

Pour informations et réservations, communiquez avec Martine St-Pierre au 418 725-5087 ou par courriel à pavillonlheritage@cgocable.ca

Bienvenue à tous!

CERCLE DE FERMIERES DE ST-ANACLET

Dates à retenir en avril

Réunion le 7 avril à 7 h 30 à la salle Réal-Lamontagne

Exposition Fermières le 14 avril à la salle Réal-Lamontagne

Expovente Fermières le 17 avril à la salle Réal-Lamontagne

Thérèse Lepage, Comité Communications. 418-735 2077

SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

VÉLO DE MONTAGNE DE COMPÉTITION



L'équipe de course de vélo de montagne VÉLO PLEIN AIR, constitué d'un noyau de 14 cyclistes, est présentement en recrutement dans ses deux volets cibles, soit le volet « développement » qui s'adresse aux jeunes de 12 à 16 ans et le volet senior qui s'adresse à toute personne de 18 ans et plus.

Les objectifs de l'équipe de course VÉLO PLEIN AIR sont de regrouper les adeptes de vélo de montagne de compétition afin d'encadrer des entraînements hebdomadaires, faire découvrir le vélo de montagne de compétition, faciliter la participation aux différentes courses régionales et provinciales, accroître la visibilité du vélo de montagne dans la région, développer l'esprit d'équipe des participants, etc.

Nous sommes donc à la recherche de votre talent et de votre passion! Vous voulez plus de renseignement, n'hésitez pas à communiquer avec Jean-Francois Lepage au 418-725-1397 ou par courriel à l'adresse jfrancois_lepage@globetrotter.net

Pour toutes questions, svp communiquer avec moi, merci à l'avance

Jean-Francois Lepage
Capitaine de l'équipe Vélo Plein Air
Tél : 418-725-1397
Cel : 418-725-8143

TOURNOI DE TEXAS POKER

Un gros tournoi de Texas Poker au profit de la ligue de balle-donnée Molson de Saint-Anaclet se tiendra à la salle Réal-Lamontagne le samedi 1^{er} mai 2010. Prenez note que les inscriptions seront prises de 18 h à 19 h et le début du tournoi est prévu pour 19 h 15. Le coût de l'activité est fixé à 25 \$ par joueur et des bourses seront remises aux 8 joueurs classés premiers.

Entre 75 et 100 joueurs sont attendus pour ce tournoi. Il y aura un service de bar et de restauration sur place. Pour toutes informations, communiquez avec Joël Proulx au 418-724-4899.

HORAIRE DU LOCAL DES JEUNES

Le local des jeunes a repris son horaire habituel depuis que la patinoire est fermée. Veuillez prendre note que nous sommes ouverts du lundi au jeudi de 18 h à 22 h et le local fermera ses portes pour la période estivale le 23 juin.



RAQUETTES ET GUIMAUVES



Afin de souligner la fin de la deuxième étape, les élèves du préscolaire de la classe de Lucie ont eu la chance de vivre une deuxième sortie en raquettes dans le boisé derrière le centre communautaire. Une douzaine de parents ont accepté de se joindre à nous et de profiter d'un bel après-midi ensoleillé le jeudi 25 février dernier. À la sortie du boisé, dans le champ, une surprise nous attendait. Et oui, nous avons construit trois

feux de camp dans des trous creusés dans la neige afin de faire griller des guimauves. La bonne humeur était au rendez-vous et il était très agréable de constater le plaisir des parents et des enfants à partager une activité de plein-air ensemble. On a bien rigolé en constatant qu'il n'y a rien de mauve dans les guimauves... On a plutôt remarqué des gui-blanc, des gui-doré et aussi quelques gui-noir !



Je tiens à souligner le support de madame Guylaine, la directrice de l'école qui a autorisé cette sortie. Merci à M. Joseph-Marie Fournier qui nous a permis de faire nos feux sur sa terre et à M. Carl Lavoie des loisirs qui a fait les démarches pour nous auprès de M. Fournier et du service d'incendie pour l'émission du permis de feu.

Merci aux parents présents soit Steve, Sylvain, Jean-Nil, Benoît, Karen, Karine, Kathleen, Catherine, Chantal, Sylvie et papi Michel.

Un sac de bois d'allumage, des guimauves, de la neige et du soleil... Plaisirs d'hiver garantis à St-Anaclet !

Lucie Lafontaine, enseignante au préscolaire, École des Sources

MARCHÉ AUX PUCES PRINTANIER

Le marché aux puces printanier se tiendra le samedi 29 mai prochain de 9 h à 17 h au centre communautaire Régis-St-Laurent de Saint-Anaclet. Il est maintenant le temps de réserver vos tables au coût de 10 \$ chacune. Les personnes qui réserveront devront venir porter leur inventaire le vendredi soir entre 19 h et 21 h. Ils pourront étaler leur marchandise le soir même ou le samedi matin entre 8 h et 9 h. Les portes ouvriront pour la clientèle à 9 h. Pour info et inscriptions, communiquez avec Carl au 725-5389.



SOCCER INTÉRIEUR

Hé les copains et copines, le printemps est à nos portes et qui dit printemps dit soccer. Donc, il est temps de s'inscrire au soccer intérieur. Cette activité se déroulera au centre communautaire dès la deuxième semaine d'avril et ce, jusqu'à ce que l'on puisse pratiquer ce sport à l'extérieur. Le coût est de 10 \$ par jeune et les groupes seront formés de la manière suivante: les jeunes de la 1^{re} et 2^e année ensemble, 3^e et 4^e année ensemble, 5^e et 6^e année formeront un autre groupe et les jeunes du 1^{er}, 2^e et 3^e secondaire joueront ensemble. Cette activité se déroulera un soir de semaine mais les journées seront déterminées selon le nombre d'inscriptions. Pour info et inscriptions communiquez avec Carl au 725-5389.

PIÈCE DE THÉÂTRE

Une pièce de théâtre intitulée « Réveille-toi Arthur » sera présentée à la salle Georges-Beaulieu du Cégep de Rimouski le mercredi 9 mai prochain. Cette pièce traite de la prévention des abus faits aux aînés. Elle est présentée par la troupe de théâtre Poivre et Sel et les auteurs sont messieurs Pierre Quintal et Michel Soutière.



Cette activité est réservée principalement aux personnes de 50 ans et plus et elle est GRATUITE. Veuillez prendre note qu'il y aura deux représentations lors de cette journée du 19 mai: soit à 13 h 30 et 19 h 30. De plus, la municipalité de Saint-Anaclet offre le transport par autobus tout à fait gratuitement pour les deux représentations. Les départs en autobus sont prévus à 12 h 45 et 18 h 45 le 19 mai au Pavillon l'Héritage de Saint-Anaclet. Il est important de réserver vos places pour vous assurer votre place à bord de l'autobus. Pour info et inscriptions, communiquez avec Martine au 725-5087 ou Carl au 725-5389.

ENTRAÎNEUR DE SOCCER INTÉRIEUR

Je suis à la recherche de personnes pour entraîner les jeunes de la 1^{re} année jusqu'au 3^e secondaire au soccer intérieur pour la période d'avril à la fin du mois de mai. Si cela t'intéresse, communique avec moi et je te donnerai toutes les informations relatives à cette fonction. Carl, 725-5389.



TRAVAUX AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Les travaux d'agrandissement du centre communautaire vont débiter le 6 avril prochain et devraient être achevés pour la fin de l'année scolaire. Les activités se déroulant dans le centre ne seront pas dérangées sauf pour les deux dernières semaines où les travaux se feront à l'intérieur. Je demande d'être vigilant pour la sécurité de vos enfants qui circulent dans la cour du centre et je vous remercie de votre collaboration. Carl



MINI-BASKET



La session de mini-basket de l'association de mini-basket de Rimouski s'achève à grands pas. Comme nous l'avons publié en septembre, nous avons une équipe de Saint-Anaclet dans la catégorie avancée qui évolue dans cette ligue. Avec ses deux dernières victoires de 75 à 16 contre les Pirates de Sacré-Coeur et de 49 à 45 contre le Titanic de St-Pie-X, notre équipe le Nipigon s'approche dangereusement de la tête du classement. Félicitations à toute l'équipe et à son entraîneur monsieur Pierre Tremblay qui fait un travail formidable. La ligue de Rimouski termine sa saison avec un tournoi qui se déroulera à la polyvalente Paul Hubert les 1^{er} et 2 mai prochain. L'équipe vous invite à vous y rendre pour l'encourager lors de ce week-end. Pour connaître l'horaire de ce tournoi, vous pouvez m'appeler au 725-5389 et je vous le ferai parvenir. Carl Lavoie.

EMPLOIS D'ÉTÉ POUR ETUDIANTS- PROGRAMME CAMP DE JOUR ET SOCCER

Pour être admissible aux offres d'emploi suivantes, les candidats devront avoir terminé leurs études secondaires en juin prochain, être inscrit aux études post-secondaires encore au moins pour une année. Les étudiants ne peuvent travailler plus de deux (2) étés pour la Municipalité et cela dans le but d'équité.

POSTES	FONCTIONS	QUALIFICATIONS	QUALITES	CONDITIONS
Coordonnateur(trice) de camp de jour Nombre de poste : 1	Relevant de l'animateur en loisir, le candidat aura à planifier, organiser, diriger et évaluer le programme estival de camp de jour(terrain de jeu) tout en supervisant un personnel qualifié. Évaluer le besoin en termes de matériel et d'équipements.	Minimum de 2 ans d'expérience dans la planification et la supervision d'activités récréatives et sportives pour enfants. Toute autre combinaison d'expérience et de scolarité jugée pertinente pourra être considérée.	Sens des responsabilités Disponibilité Sens inné de la gestion d'une équipe Dynamisme et créativité Aptitude au niveau de la communication et des relations interpersonnelles.	Le (la) candidat(e) doit être disponible à compter du 14 juin au 13 août. Le salaire s'établit à 12\$/heure à raison de 35 heures par semaine.
Animateur (trice) camp de jour Nombre de postes : 6	Relevant du Coordonnateur (trice) de camp de jour, le candidat aura à participer à l'élaboration de la programmation des activités - planifier, organiser, animer et évaluer les activités sous sa responsabilité.	Avoir complété son secondaire; Expérience avec la clientèle des jeunes de 5 à 12 ans	Disponibilité Capacité de travailler en équipe. Dynamisme et créativité. Atouts : Formation en animation et en secourisme; Connaissance du milieu anaclais.	Les candidats(es) doivent être disponibles pour travailler à compter du 21 juin jusqu'au 13 août. Le salaire relié à cette fonction s'établit à 9.50\$/heure à raison de 35 heures par semaine.
Moniteur (trice) Service de garde Nombre de postes : 2	Relevant du Coordonnateur (trice) de camp de jour, le candidat aura à surveiller et à animer le groupe qui lui est attribué pendant la période du dîner ainsi que le matin et en fin d'après-midi.	Avoir complété son secondaire; Expérience bénévole ou rémunérée avec la clientèle des jeunes de 5 à 12 ans.	Sens des responsabilités; Maturité, dynamisme et initiative. Atouts : Formation en secourisme; Cours de gardiens avertis	Les candidats(es) doivent être disponibles pour travailler à compter du 21 juin jusqu'au 13 août. Le salaire relié à cette fonction s'établit à 9.50\$/heure à raison de 35 heures par semaine.
Coordonnateur (trice) de soccer Nombre de poste : 1	Relevant de l'animateur en loisir, le candidat aura à planifier les horaires d'entraînement des équipes, superviser les entraîneurs et arbitres. S'assurer que les informations relatives soient acheminées aux parents.	Excellente connaissance des règlements et du déroulement du soccer dans la région.	Sens des responsabilités Sens inné de la gestion d'une équipe Grande disponibilité Grande facilité à communiquer. Posséder ou avoir un véhicule à sa disponibilité.	Disponible du 8 juin au 13 août Le salaire relié à cette fonction s'établit à 12 \$/heure à raison de 35 heures par semaine.
Entraîneur de soccer Nombre de postes : 5	Relevant de l'animateur en loisir, le candidat aura à entraîner et assister les jeunes lors des matchs et tournois. Faire parvenir l'information aux joueurs ainsi qu'à leurs parents.	Être âgé(e) de 15 ans et plus. Réussir la formation d'entraîneur d'une durée de 2 jours et défrayée par la municipalité. Avoir une grande disponibilité.	Avoir une connaissance du sport; Sens des responsabilités; Maturité, dynamisme, initiative, capacité d'animer; Être capable de travailler en équipe. Atouts : Formation en secourisme; Posséder son attestation d'entraîneur.	Les candidats(es) doivent être disponibles pour travailler du 8 juin jusqu'au 14 août. Le salaire relié à cette fonction s'établit à 9.50 \$/heure
Arbitres de soccer	Arbitrer les matchs locaux de la ligue ainsi que quelques tournois.	Suivre et réussir la formation fournie par l'employeur		

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre expliquant leurs motivations d'ici le 30 avril 2010 pour tous ces postes à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard

Contact page 10